

## **CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du conseil municipal qui se réunira en session ordinaire le :

**Lundi 12 septembre 2022 à 20 h 00**  
**à la salle du Dolmen à Brantôme en Périgord**

**Il est recommandé à tous de continuer à respecter la règle de distanciation sociale, du lavage des mains et d'utilisation du stylo personnel.**

**Le port du masque dans tous les lieux publics clos est obligatoire.**

Conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L. 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

*La loi vigilance sanitaire du 10 novembre 2021 qui prorogeaît les règles dérogatoires en matière de fonctionnement des organes délibérantes des collectivités locales et de leurs groupements a pris fin le 31 juillet 2022. Aussi, il n'est plus possible que les réunions se tiennent en visio ou audioconférence. Le quorum permettant à l'assemblée de se tenir repasse à la moitié, et les élus ne peuvent être porteurs que d'un seul pouvoir.*

Je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Monique RATINAUD.

Ordre du jour joint.../...

## **Réunion du conseil municipal du 12 septembre 2022**

### **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 juin 2022 ;
2. Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L. 2122-22 du CGCT ;

### **Fonctionnement de l'assemblée**

3. Installation d'un nouveau conseiller municipal ;
4. Élection d'un nouvel adjoint suite à vacance de siège ;
5. Modification de la composition des commissions municipales thématiques permanentes ;
6. Désignation d'un nouveau délégué titulaire au sein du SDE 24 ;
7. Désignation d'un nouveau délégué titulaire au sein du SMAEP de La Chapelle Faucher - Cantillac (anciennement SIAEP de La Chapelle Faucher) ;
8. Désignation de nouveaux délégués titulaire et suppléant au sein du Syndicat mixte Eau cœur du Périgord ;
9. Modification des indemnités d'élus ;

### **Marchés publics - Finances**

10. Attribution de marché public de fourniture, installation et mise en service de matériels de diffusion d'images et de sons pour l'installation d'un musée numérique ;
11. Classement sans suite de la consultation public relative à la restauration scolaire ;
12. Avenant au marché public de service de restauration scolaire portant préparation de repas avec mise à disposition de la cuisine avec ELIOR ;
13. Révision des tarifs 2022/2023 des repas du restaurant scolaire ;
14. Avenant n°1 au marché relatif à l'étude hydraulique du bassin versant RD 939 avenue d'Angoulême ;
15. Participation au fonds de solidarité du Ribéraçois ;
16. Incendie du 28 juin 2022 au nos 12-14 de la rue Puyjoli : prise en charge de l'hébergement des personnes sinistrées ;
17. Décision modificative n° 1 du budget principal 2022 de la commune ;
18. Mise en œuvre d'une clause « sociale d'insertion et de promotion de l'emploi » dans les marchés publics de la collectivité ;
19. Restauration des potiches japonaises : acceptation d'un don des élèves du lycée Alcide Dusolier de Nontron ;

20. Participation sous forme de don de l'association « Initiatives Patrimoine » à l'aménagement de la salle du 1<sup>er</sup> étage de l'abbaye ;

### Ressources Humaines

21. Renouvellement d'un emploi non permanent en la forme d'un emploi aidé pour la Maison France Services ;
22. Création d'un emploi contractuel non-permanent de droit privé à temps complet dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » pour le service technique ;
23. Prise en charge des élèves handicapés durant la pause méridienne : Création de 2 emplois permanents à temps non complet et autorisation de recrutement par voie contractuelle ;

### Dispositif Petites Villes de Demain

24. Élargissement du comité de pilotage « Petites Villes de Demain » (COPIL PVD) ;
25. Autorisation de signature de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant « Opération de revitalisation du territoire » ;

### Cessions immobilières

26. Cession de la parcelle cadastrée section H n° 782 « Terres de Vigonac » à la SCJ Plomberie Génie Climatique ;

### Cadre de vie – affaires diverses

27. Raccordement au réseau électrique de l'aire de camping-car : convention avec le SDE 24 ;
28. Mise en œuvre d'études d'aménagement foncier sur le territoire de La Gonterie-Boulouneix ;
29. Autorisation de signature de la convention de passage dans le cadre du projet d'agrandissement de la salle des fêtes de Sencenac Puy de Fourches ;
30. Autorisation de signature de la convention de passage et d'opérations d'entretien pour le monument aux morts jouxtant le cimetière de Sencenac Puy de Fourches ;
31. Approbation de la convention de servitude avec Amarenco : couverture du Pôle Enfance Jeunesse avec toiture photovoltaïque
32. Approbation de la modification des statuts du SDE 24 ;
33. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021 du Syndicat Eau Cœur du Périgord ;
34. Choix d'un nom pour l'ancienne salle de billard du 2<sup>ème</sup> étage de l'abbaye ;
35. Demande de Monsieur VILHES Frédéric, conseiller municipal : suspension du projet d'hôtel de ville et demande de nouvelles études ;

### Questions complémentaires